

**Motion du 23 juin 2020 de Mmes et MM. Arnaud Moreillon, Dalya Mitri Davidshofer, Olivia Bessat, Timothée Fontolliet, Christel Saura et Olivier Gurtner: «Pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité».**

(amendée par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 octobre 2025)

*MOTION*

Considérant:

- que «la mission première de la police municipale consiste à détecter les incivilités et les résoudre en amont, misant ainsi sur la prévention sans pour autant oublier le volet répressif lorsque nécessaire. Au cours de ces dernières années, les effectifs de la police municipale ont été considérablement renforcés, pour arriver au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à un total de 200 agent-e-s.» (citation du la page Internet du site de la Ville de Genève sur la police municipale);
- que le 25 juin 2019 la Cour des comptes (CdC) publie l'audit de légalité et de gestion «Dispositif de police de proximité» (rapport N° 148);
- que l'efficience et l'efficacité des polices municipales, dont celle de la Ville de Genève, sont remises en cause. «La coordination et la collaboration entre les polices municipales et la police de proximité cantonale ne sont de loin pas optimales, et ce malgré la bonne volonté des acteurs de terrain. Ces difficultés se retrouvent tant dans la mobilisation d'agents de la police municipale (APM) pour des événements importants (par exemple la visite de chefs d'Etat) que dans la transmission d'informations, ou encore dans les tâches de prévention» (p. 4 de la synthèse du rapport);
- qu'il en découle un risque d'inégalité de traitement pour les habitant-e-s de la Ville et de manque de respect des droits humains;
- que certains agents de police municipale vont préférer débiter par la prévention, alors que d'autres iront tout de suite vers la répression, selon une logique propre à l'intervenant;
- que le rapport de la CdC identifie un besoin criant de formation. A ce propos, il est utile de le citer: «Certains APM expriment des craintes, faute de formation suffisante, à exécuter certaines tâches (par exemple les contrôles de véhicules tard le soir) de peur pour leur intégrité physique ou d'éventuelles suites judiciaires liées à une faute professionnelle. Un sondage mené par le syndicat de la police municipale de la Ville de Genève en 2018 fait ressortir qu'environ 80% des sondés s'estiment insuffisamment formés et environ 50% indiquent craindre les répercussions judiciaires d'une erreur commise dans le cadre de leur fonction» (p. 38);
- que des retours inquiétants de propos sexistes tenus à l'égard du personnel féminin de la police municipale par certains de leurs collègues, sans conséquences pour ces derniers, nous ont été rapportés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un rapport sur le respect des droits humains de l'activité de la police municipale, la garantie de l'égalité de traitement entre résident-e-s genevois-e-s, le niveau de formation atteint pour assurer sa mission.